



CONTROLE RADAR DE FACE POUR 2 ROUES

Par **Visiteur**, le **11/09/2014 à 16:55**

Bonjour,
je me suis fait très probablement contrôlé ce matin par un radar mobile placé dans le coffre d'un break nous prenant de face. Je circule à moto, par conséquent impossible de m'identifier ainsi sauf si l'agent se retournant lit et note ma plaque d'immat'. Est-ce légal ? Le fait de se faire contrôler quasi en 2 temps ? le premier par le radar et le deuxième par l'agent ?
Merci

Par **janus2fr**, le **12/09/2014 à 08:29**

Bonjour,
Oui, bien entendu que c'est légal !
Le radar ne fait que mesurer la vitesse, c'est l'agent qui relève l'immatriculation et fait les constatations.

Par **Visiteur**, le **12/09/2014 à 09:28**

Merci... je vais guetter le courrier... :-(